



Évolution

Le bulletin d'information de la MRC de La Matapédia

Mai 2008, volume 8, numéro 2

SOMMAIRE

Commission d'aménagement et de développement

Page 4

Culture et patrimoine

Page 5

Famille

Page 7

Environnement

Page 8

Sécurité

Page 10

DOSSIER

DÉCOUPAGE DE LA CARTE ÉLECTORALE : RÉSUMÉ DU PROJET DE MÉMOIRE DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA QUI SERA PRÉSENTÉ LORS DE L'AUDIENCE PUBLIQUE LE 28 MAI PROCHAIN À MATANE

La MRC de La Matapédia a pris connaissance de la proposition de redécoupage de la carte électorale du Québec préparée par la Commission de la représentation électorale, proposition rendue publique dans son rapport préliminaire en mars de cette année. La MRC souhaite, avec le présent mémoire, joindre sa voix à toutes celles qui protestent énergiquement contre certains éléments de cette proposition. Cette proposition ajouterait essentiellement douze municipalités aux trente-quatre actuellement comprises dans la circonscription de Matapédia. Cet agrandissement considérable de notre circonscription électorale (qui deviendrait la circonscription Matapédia-Mitis) implique naturellement que des portions importantes des circonscriptions voisines lui soient greffées. Au total, comme chacun le sait, le résultat du redécoupage proposé par la Commission débouche sur la suppression de la circonscription électorale de Gaspé et de Témiscouata, et sur la mise en place de trois circonscriptions d'une superficie sensiblement augmentée.

Il est aisé de comprendre l'impact politique et humain qui découle de la suppression de deux circonscriptions sur huit pour l'Est du Québec qui en compte si peu. Il s'agit d'un affaiblissement important de sa représentativité à l'Assemblée nationale alors que, précisément, les Gaspésiens et les Bas-laurentiens, à l'instar des citoyens de la majorité des milieux ruraux du Québec, ont peu de moyens de se faire entendre. Surtout, il est important de le dire, leurs voix comptent peu au regard de celles qui résonnent, par exemple, dans la Métropole où les moyens dont disposent les citoyens pour influencer les décisions prises à divers niveaux sont nettement plus importants et plus accessibles, quoi qu'ils en disent.

Le présent mémoire s'élève donc à l'encontre de la proposition de redécoupage des circonscriptions de l'Est du Québec telle que déposée par la Commission. La MRC de La Matapédia estime, en effet, que la Commission, malgré ses prétentions, n'a pas tenu réellement compte des principes qui doivent, selon les termes de la Loi électorale, présider à un tel redécoupage. En particulier, elle n'a pas tenté, en ce qui concerne La Matapédia, un découpage sur la base des communautés naturelles. Surtout, la Commission a ignoré d'importantes réalités régionales (que le présent mémoire s'efforce de mettre en évidence) et qui doivent de plus en plus être prises en compte si l'on veut que la démocratie s'exerce pleinement en territoire québécois.

Au bilan, la population totale du Québec s'est accrue lentement mais sûrement au cours des dernières décennies – il y a aujourd'hui un million d'électeurs de plus qu'en 1989, moment où on a porté à 125 le nombre de représentants à l'Assemblée nationale. Cette augmentation, on le sait, a surtout été le fait des grands centres urbains et de leurs banlieues, en particulier dans la région

métropolitaine qui, en outre, profite d'une immigration importante provenant des régions rurales québécoises. Le même phénomène est observable ailleurs au Québec comme le souligne pertinemment la Commission de la représentation électorale. De plus, la commission reconnaît que cette tendance est là pour rester et que, par conséquent, le poids démographique de certaines régions ne cessera de diminuer au sein du Québec au cours des prochaines décennies et, qu'à l'inverse, celui d'autres régions ne cessera d'augmenter.

Ce n'est guère surprenant. L'Organisation des Nations-Unies affirme que depuis 2007, pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, plus de la moitié de la population mondiale vit maintenant dans les villes. Le Québec n'échappe pas à cette tendance, même s'il faut souligner les efforts qu'il déploie par moment pour en contrecarrer les impacts négatifs. Nous sommes parfaitement conscients du désir de la Commission de tenir compte de ces nouvelles réalités ; c'est ce qui l'amène d'ailleurs à modifier les limites de 86 des 125 circonscriptions électorales proposées. On le sait, sur la base du calcul du nombre d'électeurs moyens par circonscription prévu à la Loi électorale, la majorité des circonscriptions comptant plus de 45 000 électeurs se situent en zone urbaine alors que celles qui comptent moins de 45 000 électeurs le sont majoritairement, sinon exclusivement en milieu rural, dans ce que l'on appelle le Québec des régions. La Commission, avec son nouveau découpage, espère rétablir l'équilibre et diminuer le nombre de circonscriptions en situation d'exception qui sont actuellement selon ses calculs une vingtaine. Sept circonscriptions ont trop d'électeurs, 13 en ont trop peu.

La proposition de la Commission, qui consiste essentiellement à faire disparaître trois circonscriptions de l'Est du Québec et en créer de nouvelles dans la grande région ceinturant Montréal, paraît logique et respectueuse de la Loi électorale. Cependant, elle pose la question suivante : que gagnera-t-on à diminuer le pouvoir politique de certains citoyens qui en ont de moins en moins et à augmenter celui de ceux qui, de toutes manières, en ont de plus en plus ? Quelqu'un a dit : « La justice, ce n'est pas de donner la même chose à tout le monde, c'est de donner à chacun ce dont il a besoin. » C'est pourquoi la proposition de la Commission, malgré son apparent souci d'équité, et en ce qui concerne La Matapédia, la Gaspésie et le Bas-Saint-Laurent n'est pas juste. Et la justice est une condition essentielle à l'exercice de la démocratie.

La Commission, dans son rapport préliminaire, a bien mis en lumière les principes qu'elle entendait respecter dans le cadre du présent exercice. Le premier de ces principes est celui de la représentativité effective des électeurs, lequel est supposé « garantir aux électeurs le meilleur accès possible à leurs représentants élus et, à ces derniers, la capacité d'assumer de manière appropriée leur double rôle d'ombudsman et de législateur. »

D'autre part, l'égalité du vote des électeurs est également un principe que la Commission se doit de respecter bien qu'elle ait accepté, par le passé, des écarts dépassant ceux prévus par la Loi électorale en ce qui a trait au nombre moyen d'électeurs qu'un ou une député puisse représenter de manière souhaitable. Il y a eu des situations exceptionnelles dont au moins deux continueraient d'être reconnues comme telles par la Commission, mais dont l'une est déjà prévue dans le cadre de la Loi électorale, nommément le cas des Îles-de-la-Madeleine.

Nous sommes d'avis qu'en ce qui concerne la Gaspésie et le Bas-Saint-Laurent, comme d'ailleurs pour le Témiscouata, la Commission a fait peu de cas des principes en question — en tous cas, elle ne nous dit pas dans quelle mesure elle en a tenu compte en révisant la carte électorale de l'Est du Québec. Elle s'est surtout bornée à mener, nous semble-t-il, un exercice d'équilibre budgétaire où le passif et l'actif s'équivalent parfaitement. En d'autres mots, elle s'est surtout appuyée sur le deuxième de ces principes alors que, précisément, il aurait dû être d'une importance toute relative.

À titre d'exemple, les six municipalités de la région des Plateaux (St-François, St-Alexis, etc.) que la Commission souhaite rattacher à la circonscription de Matapédia, pour former la nouvelle entité Matapédia-Mitis, n'ont avec les communautés de la MRC de La Matapédia que des échanges très occasionnels, et c'est encore plus vrai pour la municipalité de Pointe-à-la-Croix et la réserve indienne de Listiguj qui sont naturellement parties intégrantes de la Baie-des-Chaleurs. Les nouvelles municipalités qui s'ajouteraient au sud de la circonscription (partie actuelle de la circonscription de Bonaventure) sont d'ailleurs séparées du cœur de La Matapédia par de vastes étendues forestières inhabitées et le seul axe routier qui relie l'entrée de la Baie-des-Chaleurs et la MRC de La Matapédia est fort peu fréquenté en dehors de la saison touristique.

Les députés en place et certains ministres en région nous disent haut et fort que la proposition de la Commission va à l'encontre du principe de la représentativité effective des électeurs et ils ne suivent pas la Commission sur ce terrain. On peut les comprendre : ce n'est pas en supprimant des circonscriptions électorales que l'on rapproche les élus des citoyens. ce n'est pas non plus en agrandissant des circonscriptions électorales dont la taille pose déjà des difficultés considérables à ceux des députés qui veulent y jouer pleinement leur rôle.

En conférence de presse, le président de la Commission a justifié l'importance du redécoupage proposé comme suit : « Certains électeurs ont un vote qui a plus de poids que celui d'autres électeurs (...) C'est une question de justice et d'équité. » (La presse canadienne, 12 mars 2008).

D'abord, permettez-nous de dire que sous cette affirmation, faite de bonne foi, on peut percevoir l'influence d'une sorte de lobbying provenant des milieux urbains, en particulier de la grande région de Montréal. Si effectivement certains électeurs peuvent se sentir sous-représentés, il se passe aussi que certains électeurs estiment que leur vote vaut davantage que celui des habitants des régions moins bien nanties et moins peuplées et que ce vote devrait peser d'un poids plus important sur les décisions prises à l'Assemblée nationale. Pour bon nombre de personnes, les régions sont tout bonnement un fardeau qu'entretient la Métropole, et vous trouverez toujours quelqu'un pour dire qu'un député pour les Îles-de-la-Madeleine est un poids inutile pour les contribuables, en particulier pour ceux des grands centres urbains.

Il est difficile de combattre ce genre de préjugés anti-démocratiques, mais il n'est pas utile non plus de faire comme si, dans les faits, ces préjugés avaient un fondement. Soutenir que certaines régions du Québec ont un poids politique à l'Assemblée nationale qui dépasse leur poids démographique et que d'autres sont sous-représentées est une chose. Dire qu'il s'agit d'une iniquité, ou d'un tort causé à l'endroit des régions dont la démographie est en hausse, croire que cet état de fait va à l'encontre de la vie démocratique en est une autre.

La MRC partage l'avis de la Fédération québécoise des municipalités qui s'est exprimée sur la réforme du mode de scrutin en janvier 2006 et qui écrivait, à propos de la question un électeur un vote, que la démocratie au vingtième siècle ne pouvait plus se définir sur la base de cette seule considération. Dans le découpage des circonscriptions électorales, il est clair que le gouvernement québécois doit prendre en considération d'autres facteurs que la parité électorale, d'autant plus qu'il est évident que les milieux ruraux ne connaîtront pas demain des accroissements de population susceptibles de leur permettre de rattraper les moyennes provinciales. Dans le cas de la Gaspésie, on parle plutôt d'une baisse supplémentaire de 18 % d'ici 2026. Bientôt, qui sait, tous les territoires de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent n'auront plus droit chacun qu'à un seul représentant à l'Assemblée nationale. Aussi bien dire franchement les choses : les citoyens ne le verront pas souvent !

La MRC de La Matapédia estime que, pour assurer aux régions en général une représentation équitable à l'Assemblée nationale, la Commission devrait dans le redécoupage des circonscriptions électorales, prendre en compte les caractéristiques que partagent beaucoup de milieux ruraux. L'Est du Québec, en particulier la Gaspésie et le Bas-Saint-Laurent, sont de vastes régions où la population est dispersée. Il s'agit d'une population le plus souvent vieillissante, par conséquent à mobilité réduite, fréquemment dépendante des services gouvernementaux et chacun sait que c'est aussi une tâche du député de s'assurer que ces services sont dispensés de manière efficace et qu'ils sont accessibles à tous. Sur le seul plan des services de santé, on connaît les difficultés des régions à attirer et retenir des médecins en nombre suffisant.

Une représentation équitable à l'Assemblée nationale passe aussi, il nous semble, par la prise en compte des difficultés économiques qui caractérisent ces milieux. L'épuisement des ressources naturelles, les impacts de la crise forestière, les difficultés à maintenir une agriculture concurrentielle et la dévitalisation générale qui frappe les communautés rurales de l'Est du Québec sont des éléments qui tous appellent une solide représentation politique. Ils exigent également, de la part du gouvernement et de ses partenaires en région, une approche et des solutions originales à la conception desquelles le député peut être d'une aide précieuse, à la condition qu'on lui permette de jouer pleinement son rôle. Dans le cas de l'actuelle circonscription de Matapédia, les municipalités, à de rares exceptions près, sont classées comme dévitalisées selon les données d'Emploi-Québec. En ajoutant douze municipalités, essentiellement dans la même situation, au nombre actuel, la tâche de député risque de devenir franchement irréaliste. En outre, en augmentant le nombre de municipalités et

la superficie à desservir, on multiplie et diversifie les problématiques à solutionner et on sait à quel point ces problématiques sont aiguës.

La Commission affirme qu'elle a tenu compte (p. 15 du document) de divers facteurs autres que le facteur numérique, notamment l'existence des municipalités locales. Dans les faits, la nouvelle circonscription Matapédia-Mitis recouvrirait en partie ou en totalité les territoires reconnus de quatre MRC (Avignon, Matapédia, Mitis, Matane) et de deux conférences régionales des éluEs, soit celle du Bas-saint-Laurent et celle de la Gaspésie. Il en irait de même des centres locaux de développement (CLD) dont quatre seraient appelés à intervenir à l'intérieur de la circonscription proposée. Il ne se trouvera personne pour affirmer que les choses en seront simplifiées, à la fois pour le représentant à l'Assemblée nationale et à la fois pour ses électeurs, mais également aussi pour les élus municipaux et les intervenants en développement économique.

Informations : Jean-Pierre Morneau

COMMISSION D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

VISION 2007-2025 DE LA MATAPÉDIA : LE CHANTIER CITOYEN RÉGIONAL PRÉVU EN MAI EST REPORTÉ À L'AUTOMNE

La Commission d'aménagement et de développement, le CLD, la MRC et la SADC de La Matapédia ont décidé conjointement de reporter à l'automne prochain le chantier citoyen régional prévu en mai dans le cadre de l'exercice de vision de La Matapédia. Ce report s'explique par la nécessité de consulter des intervenants supplémentaires, de traiter convenablement toutes les informations recueillies lors des activités de consultation et de proposer à la population un document de réflexion en préparation au chantier citoyen.

Rappelons d'abord que des ateliers locaux de vision ont eu lieu du 10 mars au 1^{er} avril. Près de 350 citoyens ont pris connaissance de la Vision 2007-2025 de La Matapédia et ont exprimé les changements qu'ils entrevoyaient au cours des prochaines années sur le territoire. Des sujets tels les soins aux aînés, les médias, l'implication citoyenne, la préservation de l'environnement, l'exploitation des ressources naturelles, l'occupation du territoire, la formation, la santé, les structures municipales, la concertation régionale ou le patrimoine religieux ont entre autres retenu l'attention. Avec les présentations dans les maisons de jeunes et au Centre matapédien d'études collégiales ainsi que la projection du documentaire *Entre terre et champ* au Cinéma Figaro, c'est plus de 600 personnes qui auront été interpellées dans le processus de vision.

Afin de procéder à une lecture plus juste du milieu matapédien en vue de la planification du chantier régional, la Commission d'aménagement et de développement concentrera ses efforts au cours des prochaines semaines afin de rencontrer certains intervenants régionaux, organismes et entreprises, oeuvrant dans différentes sphères d'activités. En second lieu, la commission complétera son exercice de concertation auprès des jeunes avec des rencontres au sein des écoles secondaires.

Le chantier qui aura lieu à l'automne poursuivra comme objectif premier de valider des cibles régionales rassembleuses permettant la réalisation de la vision matapédienne. Élaborées à partir des résultats des nombreuses activités de consultation, les cibles traduiront les résultats régionaux que les Matapédiennes et Matapédiens s'engagent à atteindre pour 2025. Ce sera aussi l'occasion de suggérer des pistes d'actions permettant l'atteinte des cibles.

Dans le but que la population et les organisations puissent poursuivre leur réflexion, la Commission d'aménagement et de développement rendra accessible à la population un document de consultation qui mettra en perspective les différents enjeux et défis à relever dans la MRC ainsi qu'un projet de cibles qui fera l'objet de discussions au chantier. « Cette étape supplémentaire est l'une des raisons pour laquelle nous repoussons le chantier. Nous sommes convaincus qu'une telle consultation permettra à la population de mieux s'approprier la vision, d'avoir un éclairage plus juste sur les défis à relever et qu'ainsi les réflexions et les échanges n'en seront que plus fructueux lors du chantier citoyen », mentionne Mélanie Tremblay, présidente de la Commission d'aménagement et de développement.

Le document, qui proposera un projet de collectivité confiante, solidaire, innovante et agissante, sera disponible à la population dès septembre. C'est aussi à cette période que sera annoncée la date du chantier citoyen régional et la façon d'y participer.

La Commission d'aménagement et de développement, le CLD, la MRC et la SADC tiennent enfin à remercier tous les citoyens qui ont pris une part active au sein des ateliers locaux et les interpellent à participer en grand nombre au chantier régional.

Rédaction : Joël Tremblay

CULTURE ET PATRIMOINE

LA MRC DE LA MATAPÉDIA DÉVOILE SON ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

La MRC de La Matapédia est heureuse de dévoiler publiquement son entente de développement culturel. Cette dernière est le fruit d'une collaboration entre le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF), la Caisse populaire Desjardins Vallée de La Matapédia et la MRC de La Matapédia.

Cette entente tripartite représente pour la MRC des investissements de 45 000 \$ sur trois ans. Grâce au programme d'*Aide aux initiatives de partenariat*, elle a obtenu un soutien financier du MCCCF de l'ordre de 45 000 \$. La Caisse populaire Desjardins Vallée de La Matapédia, qui est aussi signataire de l'entente, y investit quant à elle 15 000 \$. Mentionnons qu'en plus des partenaires signataires précédemment mentionnés, le CLD de La Matapédia et d'autres partenaires du milieu soutiennent la mise en œuvre de certains projets pour une somme de 28 000 \$. Globalement, près de 133 000 \$ seront investis dans le développement culturel de la MRC de La Matapédia. « Nous sommes fiers de conclure une telle entente qui représente, pour le secteur culturel matapédien, un investissement important. Nous pourrions ainsi concrétiser des projets depuis longtemps espérés par le milieu et consolider certaines activités culturelles déjà existantes », mentionne Georges Guénard, préfet de la MRC.

L'entente prévoit effectivement l'élaboration de nouveaux projets tels un répertoire culturel sur le Web et un programme de soutien aux initiatives culturelles. La réalisation d'une « route culturelle », d'un inventaire en patrimoine bâti et d'une étude sur le caractère supralocal de certains équipements et services culturels sont aussi prévus. Ce partenariat permettra aussi la tenue d'événements tels des rencontres de formation et de concertation auprès des intervenants culturels et des activités de sensibilisation au patrimoine bâti. Voici les projets inclus à l'entente :

2007-2008	1	Si La Matapédia m'était racontée (entrevues télévisées avec aînés matapédiens)
	2	Salon des artistes et des artisans de La Matapédia
	3	Rendez-vous annuel sur la culture matapédiennne
	4	Répertoire culturel de la MRC de La Matapédia
	5	Inventaire en patrimoine bâti
	6	Fonds de soutien aux initiatives culturelles matapédiennes
	7	Expérience photographique du patrimoine
	8	Site web de la MRC et section culturelle
2008-2009	9	Expérience photographique du patrimoine
	10	Salon des artistes et des artisans de La Matapédia
	11	Rendez-vous annuel sur la culture matapédiennne
	12	Fonds de soutien aux initiatives culturelles matapédiennes
	13	Étude d'impact sur le caractère supralocal des équipements culturels
	14	Rencontre de sensibilisation au patrimoine bâti (intervenants)
2009-2010	15	Expérience photographique du patrimoine
	16	Rendez-vous annuel sur la culture matapédiennne
	17	Salon des artistes et des artisans de La Matapédia
	18	Fonds de soutien aux initiatives culturelles matapédiennes
	19	Circuit culturel intégré (arts, patrimoine et paysages)

Rappelons que les projets inclus dans l'entente répondent aux axes de développement de la *Politique culturelle de la MRC de La Matapédia* que sont la promotion de la culture, la concertation des acteurs culturels de son territoire et la préservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel. Le Conseil des maires tient à remercier ses partenaires ainsi que les membres du Comité culturel de la MRC, qui a agité à titre consultatif dans l'élaboration de ce projet.

Rédaction : Joël Tremblay

EXPOSITION « LE PATRIMOINE ÇA FLASHE ! »

La MRC de La Matapédia et Geneviève Gagné photographe, en collaboration avec le Conseil des monuments et des sites du Québec, sont fiers de présenter l'exposition *Le patrimoine ça flashe !* Cette exposition est issue d'un concours de photographies international ayant pour thème le patrimoine. Les six participant(e)s sont des élèves du secondaire qui nous présentent, par le médium de la photo, leur vision du patrimoine. Nous pourrions également contempler les œuvres réalisées l'an passé.

Entente de développement culturel



L'exposition se déroulera du 1^{er} au 31 mai 2008 au Café l'Express'O. ***Vous êtes cordialement invité au vernissage de cette exposition, qui aura lieu jeudi le 8 mai sous forme d'un 5@7.*** Il serait apprécié que vous confirmiez votre présence auprès du soussigné par téléphone ou courrier électronique. Cette initiative est rendue possible grâce au soutien financier de l'entente de développement culturel de la MRC de La Matapédia.

LA MRC DE LA MATAPÉDIA DÉPOSE UN MÉMOIRE SUR LA RÉVISION DE LA LOI SUR LES BIENS CULTURELS

Le Conseil de la MRC de La Matapédia a adopté le 9 avril dernier un mémoire dans le cadre de la consultation sur la révision de la *Loi sur les biens culturels*. La notion de patrimoine ayant évolué considérablement au cours des dernières décennies, la MRC est d'avis qu'une révision de cette loi créée en 1972 était nécessaire afin de prendre en considération les notions de développement durable, de patrimoine immatériel et de paysage culturel.

Si la MRC appuie la plupart des idées contenues dans le Livre vert, elle suggère toutefois des pistes de solutions afin de bonifier ces propositions. Elle propose que la nouvelle loi sur le patrimoine culturel permette aux MRC d'élaborer elles aussi des plans de conservation afin de protéger les éléments patrimoniaux d'envergure régionale, au même titre que les municipalités. La nouvelle loi devrait aussi prévoir les mécanismes nécessaires afin que la réalisation des plans de conservation locaux, d'inventaires patrimoniaux et l'identification concertée des éléments du patrimoine soient réalisés en collaboration avec les MRC. La mise en place d'un comité consultatif régional permettrait de partager l'expertise et les ressources financières afin d'assumer pleinement ces responsabilités.

La MRC suggère aussi un délai maximum de douze mois au nouveau Conseil du patrimoine culturel pour émettre un avis au ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour toute demande qui lui sera acheminée concernant la protection d'un bien patrimonial. Ce délai est d'autant plus justifié que la préservation de certains biens représente un haut degré de sensibilité et de vulnérabilité. La MRC donne à titre d'exemple le pont couvert de Routhierville, dont la demande de classement a été adressée au MCCCQ en avril 2004, et pour laquelle aucun avis de la Ministre n'a encore été émis.

Quant au financement visant la préservation du patrimoine, le mémoire propose la mise en place d'incitatifs financiers tels un taux préférentiel sur les tarifs énergétiques et une exemption de taxe régressive sur trois ans lors de la réalisation de travaux de restauration afin de soutenir les propriétaires de biens patrimoniaux. Ces mesures financières, conjuguées à un soutien technique des municipalités ou des MRC, pourraient faire la différence entre un propriétaire réticent à réaliser des travaux et un autre y voyant un investissement ajoutant de la valeur à son bâtiment.

Le mémoire de la MRC de La Matapédia concernant la révision de la *Loi sur les biens culturels* est disponible sur la vitrine de La Matapédia dans la section Quoi de neuf ? à l'adresse suivante : <http://www.lamatapedia.ca>

Rédaction : Joël Tremblay

FAMILLE

COLLOQUE DU CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE

Le 20^e colloque annuel du CAMF se tiendra à Rimouski du 13 au 15 juin 2008. Les personnes désirant y participer doivent contacter le représentant des questions Familles (RQF) de leur municipalité ou visiter le carrefourmunicipal.qc.ca.

POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE : VOUS CONNAISSEZ ?

Les responsables es questions familiales (RQF) désirent faire connaître aux intervenants du milieu la Politique familiale qui a été adoptée en 2005 par la MRC de La Matapédia. Ils souhaitent également les sensibiliser sur ce qui s'organise ici, dans nos collectivités, pour favoriser la famille et améliorer la qualité de vie. Si cela vous intéresse, prenez connaissance de ce qui suit.

Les sept questions qui vous permettront d'en savoir plus sur la famille :

1. Saviez-vous que la MRC de La Matapédia a adopté en 2005 une Politique familiale ?
2. Avez-vous déjà pris connaissance de la Politique familiale ?
3. Saviez-vous que les municipalités et les organismes sont invités à désigner un responsable des questions familiales ?
4. Connaissez-vous le rôle des RQF ?
5. Connaissez-vous le logo qui rassemble les RQF ?
6. Saviez-vous que les RQF se sont dotés d'un plan d'action pour 2008 ?
7. Connaissez-vous les personnes qui ont été désignées comme RQF ?

Depuis avril 2005, la MRC de La Matapédia s'est dotée d'une politique familiale pour l'ensemble de son territoire. Pour les Matapédiennes et les Matapédiens, la famille est la cellule de base de la société. Elle permet de tisser des liens significatifs en privilégiant le sentiment d'appartenance et le développement global de ses individus. Puisqu'ils évoluent au sens large dans cette même communauté, celle-ci devient leur « famille » où ils peuvent s'épanouir et créer des liens significatifs avec les autres membres de la société. La politique familiale implique que l'ensemble de la population développe le réflexe « penser et agir famille » dans ses actions et ses décisions. Les valeurs dont elle s'inspire sont : le sens des responsabilités et de la citoyenneté, la solidarité, la ténacité et l'ouverture d'esprit. Elle a pour but de raffermir le sentiment d'appartenance à La Matapédia et de mieux diffuser l'information pour augmenter la participation des gens. De plus elle maintient et améliore le niveau de vie des Matapédiens tant au niveau des services (santé, éducation, environnement, etc.) qu'au niveau des infrastructures de loisirs, de culture, etc.

Les principaux projets de la politique depuis 2005 sont sa diffusion et sa compréhension auprès des conseils municipaux, la nomination par ceux-ci d'un responsable des questions familiales (RQF) et la mise en place d'outils pour une collectivité d'accueil qui devrait être complétée au cours des prochains mois. Le mandat du RQF est d'aider ses collègues à développer un réflexe de « Penser et agir famille » et de supporter les initiatives locales. Le regroupement des RQF compte sur la collaboration de partenaires (Centre de femmes, Maison des familles, CMÉC, CSMM, CSSS, CLD et SADC. Ensemble, ils poursuivent la réalisation de la politique. Dans les prochains mois, nous vous informerons des projets de développement et de mise en œuvre de la politique familiale. D'ici là, n'hésitez pas à contacter votre responsable des questions familiales en vous informant au bureau municipal et à questionner votre conseil sur ses actions « Penser et agir famille ».

Le plan d'action des RQF pour 2008 est :

1. Élaborer et mettre en place un plan de communication afin notamment de bien communiquer et de faire connaître les buts de la Politique familiale et les bons coups des RQF;
2. Établir un plan d'action local et en informer les conseils municipaux et chercher à identifier les besoins locaux à partir d'un questionnaire-sondage;
3. identifier des ressources humaines et financières pour supporter le travail des RQF; il faut chercher les moyens pour procéder à l'embauche d'un chargé de projet;
4. réaliser le projet de collectivité d'accueil (trousse d'accueil).



Rédaction : Jean-Pierre Morneau

Image : Louise Beaupré, artiste en arts visuels

ENVIRONNEMENT

BIENVENUE AUX ÉCO-CENTRES DE CAUSAPSCAL, AMQUI ET SAYABEC



- Organisme à but non lucratif en économie sociale ;
- Mandat de faire la gestion des trois éco-centres ;
- Mandat de faire du tri, du réemploi et du recyclage ;
- C'est un service par apport volontaire pour vous départir de vos matières résiduelles sèches qui ne sont pas acceptées dans votre bac bleu et votre poubelle;
- Le service s'adresse exclusivement aux municipalités suivantes : Ste-Marguerite-Marie, Causapscal, Ste-Florence, Sayabec, Ste-Irène, St-Tharcisius, St-Alexandre-des-Lacs, Lac-au-Saumon, Amqui, Val-Brillant, Albertville, St-Cléophas, St-Léon-le-Grand et St-Zénon-du-Lac-Humqui ;
- Pour les municipalités non-participantes, les citoyens devront se prévaloir du service déjà offert dans leur milieu, soit le dépôt en tranchée.

Horaires :

HORAIRE DU DÉBUT AVRIL AU DÉBUT NOVEMBRE 2008					
Dimanche Lundi	Mardi 10H00 à 18H00	Mercredi 10H00 à 18H00	Jeudi 10H00 à 18H00	Vendredi 10H00 à 18H00	Samedi 8H00 à 16H00
FERMÉ	Amqui Causapscal Sayabec	Amqui Causapscal Sayabec	Amqui Causapscal Sayabec	Amqui Causapscal Sayabec	Amqui Causapscal Sayabec

HORAIRE DU DÉBUT NOVEMBRE 2008 À LA FIN MARS 2009					
Dimanche Lundi	Mardi 9H00 à 17H00	Mercredi 9H00 à 17H00	Jeudi 10H30 à 17H00	Vendredi 9H00 à 17H00	Samedi 8H00 à 16H00
FERMÉ	Amqui Causapscal -----	Amqui ----- Sayabec	Amqui Causapscal -----	Amqui ----- -----	Amqui Causapscal Sayabec

Vente de matières de tous genres aux éco-centres

- Tous les citoyens, peu importe leur localité, peuvent acheter les matières résiduelles en bon état que l'on retrouve aux éco-centres.
- S'adresser au préposé à l'accueil pour connaître le prix de ces matières. À l'achat, vous serez facturés.
- A NOTER, toutes les matières résiduelles reçues aux éco-centres, sont vendables et payables en argent au complet, lors de leurs achats.
- Chaque matière vendue, contribue à diminuer le montant d'argent que tous les citoyens paient pour le service des éco-centres. En 2008, c'est 14,07 \$ pour l'année que chacun des citoyens des municipalités participantes paiera dans sa taxe de vidange.

Fonctionnement : (Défense de fumer sur les lieux)

1. À l'arrivée, présenter au préposé une pièce d'identification de votre lieu de résidence, sinon nous nous verrons dans l'obligation de vous demander d'aller en chercher une. Nous n'acceptons pas les matières résiduelles des municipalités non participantes.
2. **Déposez vos matières aux endroits appropriés selon les consignes du préposé à l'accueil.** Nous demandons votre coopération, pour recycler le plus possible S.V.P. **A NOTER** : les préposés à l'accueil n'ont pas la tâche de vidanger vos matières, ni de les démanteler, c'est à vous de le faire. MERCI.
3. Quittez le site.

Matières acceptées

- Bois de construction, traité, peint, teint, panneau aggloméré, palette de bois, etc.
- Branches, arbres
- Fer - acier - aluminium - cuivre - fil électrique - métaux de tous genres
- Pneus : diamètre intérieur : 24,5 pouces et moins
diamètre total : 48,5 pouces et moins
déjanté. Non déjanté : frais demandés.
- Matières en bon état pour être revendues à la population
- Carton en quantité raisonnable, grosse matière en plastique
- Ameublement, appareils ménagers, articles de maison
- **Peintures et huiles usées**
Peinture à l'huile, au latex et teintures, non industrielles.
Huile à moteur et filtres à l'huile, contenant d'huile à moteur vide, huile végétale.



Matières non acceptées

- Les pneus hors dimensions (plus grand que ce qui est inscrit plus haut) ne sont pas acceptés sur les sites, contactez-nous à ce sujet.
- **Toutes matières qui peuvent être disposées dans votre bac bleu. Voir la liste "Quelles sont les matières récupérables" et "Les organismes communautaires" ou la poubelle.**
- Terre, brique, tuile de cheminée, roche, plaque de pelouse et pelouse coupée. Voir avec un préposé à l'accueil pour connaître l'endroit où disposer ces matériaux hors des éco-centres.

Tarifification

1. Le résidentiel : GRATUIT, si les matières sont démantelées (ex. tôle séparée du bois, gypse séparé du bois). Si non démantelées, tarifées à 25 \$ le mètre cube + taxes, les feuilles mortes sont tarifées également en dehors de la période du 30 septembre au 8 novembre 2008.
2. Corporations municipales : GRATUIT si les matières sont démantelées. Nous n'acceptons pas la terre, gravier et autres matériaux de ce genre.
3. Organismes à but non lucratif : GRATUIT si les matières sont démantelées.

4. Commerces, institutions, industries, entrepreneurs et entreprises agricoles :
- Bois de toutes sortes, branches et arbres : TARIFÉS à 25 \$ le mètre cube + taxes
 - Matières résiduelles pour le site d'enfouissement : TARIFÉES à 75 \$ le mètre cube + taxes
 - Tous métaux : GRATUIT

Notez que les coûts peuvent changer sans préavis durant l'année, peu importe le secteur.

Autres informations

- Ne prenons pas d'animaux morts (peaux et autres parties du corps). Vous pouvez contacter un vétérinaire pour vous en départir (animaux domestiques) ou les enterrer avec de la chaux, tel que prescrit par la loi. Pour information, contacter le ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec ou le ministère du Développement Durable de l'Environnement et des Parcs.
- Selon la loi, il faut obligatoirement couvrir ou attacher solidement vos matières résiduelles lorsque vous vous déplacez sur la route afin de vous protéger ainsi que les autres conducteurs. Sinon vous êtes passible d'une amende.

Pour joindre le directeur

- Téléphone : 418 629-4224 ou 418 629-3214 (Amqui), Causapscal 418 756-3214 (Causapscal), 418 536-3214 (Sayabec)
- Fax : 629-4470
- Courriel : ecosite-matapedia@globetrotter.net.

Rédaction : Nancy Bergeron

SÉCURITÉ

FEUX EN PLEIN AIR

Amqui le 5 mai 2008. —Votre Service de Sécurité Incendie rappelle aux citoyennes et citoyens qu'il est interdit de faire un feu à ciel ouvert, et ce 12 mois par année, sans avoir obtenu au préalable un permis à cet effet. Le permis doit être demandé 24 heures à l'avance au 418 629-6156 du lundi au vendredi entre 8h00 et 17h00.

De plus, il est interdit de faire un feu à ciel ouvert :

- À moins de 25 mètres d'un bâtiment;
- À moins de 200 mètres d'un établissement industriel à risque élevé;
- Si les matières combustibles sont accumulées sur plus de 3 mètres de hauteur et plus de 3 mètres de diamètre.
- S'il s'agit de débris de construction ou tout autre bois transformé (traité et/ou scié).

Les contrevenants s'exposent à des amendes allant de 100\$ à 1000\$ s'il s'agit d'une personne physique et d'au moins 300\$ et d'au plus 2000\$ s'il s'agit d'une personne morale.

Pour toute information sur la prévention des incendies, n'hésitez pas à communiquer avec nous au 418 629-6156.

Rédaction : Dave Gagné, Chef de la division prévention, 418 629-6156.

Coordonnées

MRC de La Matapédia
123, Desbiens, local 501
Amqui (Québec)

G5J 3P9

Téléphone : (418) 629-2053

Télécopieur : (418) 629-3195

Courrier électronique :

administration@mrcmatapedia.qc.ca

Heures d'ouverture

Lundi au vendredi, 8 h 00 à 16 h 00

Rédacteurs et collaborateurs

Nancy Bergeron

Dave Gagné

Jean-Pierre Morneau

Joël Tremblay

Supervision

Jean-Pierre Morneau

Graphisme

Joël Tremblay